



ALTERNANCE

CHARGÉ(E) DE PROJETS INDUSTRIELS

Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

BAC+3

DÉFINITION DU MÉTIER

Le/la Chargé(e) de Projets Industriels intervient dans le cadre de missions qui lui sont confiées, sur la **conduite de projets à caractères techniques ou organisationnels**. En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Le cadrage de projet.
- La conduite de projet (ou d'affaire).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le périmètre visé par ce référentiel est centré autour de la **maîtrise d'œuvre** et/ou d'**ouvrage** rendant accessible cette qualification aux missions d'un (d'une) **chargé(e) d'affaires** à l'exclusion des capacités d'expertises techniques liées au métier ou domaine d'activité.

Le (la) chargé(e) de projets industriels est également amené(e) à **planifier** et **suivre** l'évolution des activités liées au projet en cohérence avec les objectifs définis et en **respectant l'équilibre de délais, de coûts et de ressources allouées**.

Pour cela, il (elle) exploite un **ensemble de méthodes et d'outils** (planning, suivi des ressources,) lui permettant

d'**optimiser le projet** en tenant compte des **aspects réglementaires et juridiques inhérents au projet** (santé et sécurité au travail, qualité, environnement, dimension socio-organisationnelle, ...).

Il (elle) a en charge également l'**organisation**, la **préparation** (ordre du jour, planning des réunions, invitations) et l'**animation de réunions de travail** associant une équipe projet dédiée. À l'issue de chaque réunion il (elle) doit rendre compte des décisions, orientations, actions finalisées, actions à venir et des points en suspens.

EXEMPLES DE MISSIONS

- Suivi de tout ou partie d'affaires industrielles.
- Étude et maîtrise d'œuvre.
- Amélioration, réorganisation de production
- Aménagement d'atelier (de travail, de stockage, autre).
- Mise en place de GPAO.
- Mise en conformité (poste de travail, matériel).

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le CQP atteste des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier ; celles-ci doivent être validées autant par l'entreprise que par le centre de formation. Les capacités professionnelles à valider pour cette formation sont les suivantes :

Cadrage de projet.

- Traduire une demande en objectifs opérationnels.
- Structurer et planifier tout ou partie des activités liées à un projet.

Conduite de projet ou d'affaire.

- Suivre un projet (ou une affaire).
- Animer une réunion de travail.
- Formaliser un retour d'expérience.



MÉTIER VISÉS

Chargé(e) de projets industriels

Chargé(e) d'affaires industrielles

Coordinateur(trice) de projets industriels

www.ecolelamache.org

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

75 Boulevard Jean XXIII - 69 373 - LYON CEDEX 08 - Tél. : 04 72 78 55 55

PRÉREQUIS

Formation de niveau 5 (bac+2) dans le domaine industriel.

DÉROULEMENT ET LIEU

Les interventions sont dispensées dans les locaux de **Sup' La Mache** (Lyon 8^{ème}).

Un **tutorat pédagogique** est supervisé toute l'année d'alternance par le responsable de la formation, en lien étroit avec le **tuteur entreprise**.

VALIDATION

Certification professionnelle délivrée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, reconnue nationalement par toutes les entreprises de la branche Métallurgie. CQPM 0142 (catégorie C*) : « **Chargé(e) de Projets Industriels** ».



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour toutes nos formations, un **dossier de candidature** doit nous être retourné au plus tôt, complet, afin de pouvoir étudier votre recevabilité.

Le dossier de candidature peut être récupéré auprès de nos équipes ou directement au sein de notre établissement : **SUP' LA MACHE ALTERNANCE**

69, bd Jean XXIII
69373 LYON Cedex 08

D'origine publique ou privée, tous les centres de formation répondent aux mêmes réglementations, à savoir la **gratuité des prestations pour les alternants**. Il n'y a donc **pas de frais de dossier** pour candidater à Sup' La Mache Alternance.



DURÉE ET ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

12 mois,
dont $\frac{3}{4}$ du temps
en entreprise.

446 heures de formation.

Le contrat de professionnalisation permet une prise en charge totale ou partielle des coûts de la formation ainsi qu'une rémunération.

Formation continue possible :
nous contacter.

CONTACT

Pour de plus amples renseignements, contactez-nous :
suplamache@lamache.org

ou
04 72 78 55 66

-
www.ecolelamache.org

www.ecolelamache.org